

La révolte gronde...

Depuis la publication du projet de loi Travail/ El Khomri, nos collègues, les travailleurs, les privés d'emploi, les retraités, les jeunes s'interrogent sur leur avenir que le gouvernement et le patronat leur réservent.

Après les sacrifices imposés suite à la « crise » financière de 2008, après les reculs des droits sociaux et salariaux actés dans plusieurs accords régressifs entre le patronat et ses collaborateurs syndicaux (CFDT, CFTC, CGC), et après plusieurs années de baisse du pouvoir d'achat pour des millions de salariés et retraités (logement, électricité, gaz, eau...), ce projet de loi, c'est la provocation de trop !

Même les secteurs d'activités et les catégories socio-professionnelles qui se croyaient protégées se rendent compte qu'elles ne sont plus épargnées, sans compter

les jeunes diplômés qui n'ont comme perspectives que le chômage...

Pour des centaines de milliers de citoyens, la révolte gronde contre :

- la politique régressive,
- la politique de pillage des richesses par les patrons, les actionnaires, les financiers,
- l'injustice sociale qui détruit le pays, le vivre-ensemble et la planète.

Les appels à une mobilisation de grande ampleur se multiplient à la base, dans les syndicats, dans les associations, dans certains partis politiques, sur les réseaux sociaux... Donnons-lui corps avec nos revendications et par nos mobilisations.

Des solutions immédiates et modernes pour une justice sociale digne du XXI^e siècle

- ▶ Augmentation des salaires de 20% avec un minimum de 1700 € bruts mensuels.
- ▶ Baisse de la durée légale de travail à 32 heures hebdomadaires afin de partager le temps de travail, sans baisse de salaire.
- ▶ Instauration de la 6^e semaine de congés payés, avec transformation des RTT acquis en jours de congés payés.
- ▶ Suppression des exonérations sociales et fiscales pour les entreprises et groupes bénéficiaires. Sanctions lourdes ou nationalisations pour les entreprises pratiquant l'évasion fiscale et le dumping social.
- ▶ Instauration d'un CDI après 2 CDD dans la même année et dans la même entreprise ; limitation des CDD à 3 mois et limitation de la période d'essai à 1 mois.
- ▶ Interdiction du travail de nuit ou du dimanche pour toutes les entreprises qui n'ont pas de missions d'intérêt public.
- ▶ Interdiction des licenciements économiques dans les entreprises n'étant ni en liquidation, ni en cessation de paiement.
- ▶ Mise en place d'une sécurité sociale professionnelle garantissant l'évolution professionnelle et salariale tout au long de la carrière.

**Tou-te-s dans l'action,
en grève, dans la rue !**



9 MARS
PARTOUT EN FRANCE
RENDEZ-VOUS À VENIR

RETRAIT DE LA «LOI TRAVAIL» !

LES MARS
PARTOUT
EN FRANCE
C'EST DANS LA RUE
QUE ÇA SE PASSE

info.com - **cg**

SAIRES D'INFORMATION ET DE LA CONTINGENCE



01 43 31 80 49



INFOCOMCGT.FR



NEWS@INFOCOMCGT.FR



INFOCOMCGT